



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du 22 avril 2024 Procès-verbal

Présents : Monsieur le Maire : Fabrice Venet, Myriam Saint-Genis, Nathalie Llambrich, Yves Vençon, Denise Bouvier, Marie Noëlle Masson, Pierre Mercier, Elisabeth Puype, Marie Thérèse Tsounias.

Excusées ayant donné procuration : Sophia Calard à Nathalie Llambrich, Sandrine Crost à Myriam Saint-Genis.

Excusées : Vanessa Ollier, Sylvie Ollier.

Monsieur le maire ouvre la séance à 17 heures, il énonce les personnes présentes et excusées, constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer valablement.

Il propose Myriam Saint-Genis comme secrétaire de séance et lui donne la parole pour la présentation des comptes administratifs. Il quitte la salle conformément à la législation en vigueur.

Délibération 24-1-1 : Approbation du compte administratif

Myriam Saint-Genis explique que le compte administratif 2023 se décline ainsi :

Recettes :

Solde 2022 : 3637,54€

Participation commune : 8000,00€

Total : 11 637,54€

Dépenses : 9432,32€

Solde : 2205,22€

Après avoir délibéré le CCAS à l'unanimité approuve le compte administratif.

Monsieur le Maire rentre dans la salle et prend acte du vote à l'unanimité.

Délibération 24-1-1bis : Approbation du compte de gestion 2023

Myriam Saint-Genis explique que le compte de gestion 2023 est rigoureusement identique au compte administratif et se décline ainsi :

Recettes :

Solde 2022 : 3637,54€

Participation commune : 8000,00€

Total : 11 637,54€

Dépenses : 9432,32€

Solde : 2205,22€

Après avoir délibéré le CCAS à l'unanimité approuve le compte de gestion.

Délibération 24-1-2 : Vote du budget primitif 2024

Myriam Saint-Genis présente le budget primitif 2024 qui se décline ainsi :

Recettes :

Solde 2023 : 2205,22€

Participation commune : 10 000€

Total : 12 205,22€

Dépenses prévues :

Compte 618 : divers services extérieurs 11 000€

Compte 65133 : secours d'urgence : 1205,22€

Total : 12 205,22€

Délibération 24-1-3 : Élaboration du plan canicule

Monsieur le maire propose au CCAS d'être porteur de l'organisation et de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde : « faire face aux vagues de chaleur ».

Il s'agit d'établir la liste des personnes vulnérables, d'élaborer des modalités de suivi, de communiquer auprès de la population toutes les informations nécessaires et de mettre en place la mise à disposition d'un ilot de fraîcheur lors du déclenchement de l'alerte orange canicule par les services préfectoraux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée décide de la mise en place du plan canicule qui se décline en 6 points :

1. Identification des personnes vulnérables,
2. Création d'un ilot de fraîcheur dans les locaux de la bibliothèque municipale,
3. Communication et sensibilisation de la population,
4. Mesures spécifiques concernant les employés communaux
5. Procédures concernant les bâtiments publics qui accueillent des enfants : Ecole et AJRC,
6. Procédures concernant les événements sportifs et culturel.

Questions diverses

Plan canicule

Reprise des différents éléments pour la préparation de l'article sur le prochain bulletin municipal et sur les publications sur le site et panneauPocket.

Liste des personnes vulnérables :

La question qui se pose est de comment les amener à s'inscrire. Outre les annonces sur le bulletin et les différents canaux d'information municipaux il est prévu d'envoyer un mail aux assistantes sociales, de prendre attache avec infirmières et médecin, voire avec les associations d'aide à domicile pour les informer de la démarche.

Il existe un imprimé type pour informations d'inscription, il serait sans doute intéressant de s'en servir, il est national et contient toutes les réserves d'usage (CNIL, droit des personnes ...)

Il faudra préparer un texte pour expliquer à quoi sert cette liste : prise de nouvelle en cas de canicule ; prise en compte en cas de situation d'urgence en tenant compte de leur besoin spécifique.

Pour les prises de nouvelles, il faudra prévoir la liste des appelants, se répartir les personnes.

Liste des bénévoles pour l'accueil à l'ilot de fraîcheur : prévoir un appel à « candidature » sur le bulletin, expliquer en quoi cela consiste.

Pour les transports éventuels ils pourront être faits par les bénévoles sous réserve qu'ils aient le permis et soient assurés. Un taxi pourra être affrété et pris en charge par le CCAS en cas de besoin.

Reprise des modalités d'accès à l'îlot de fraîcheur

Mise à disposition du public dès le déclenchement du plan canicule vigilance orange par la préfecture.

Relais immédiat des informations sur tous les vecteurs de communication.

Prise de contact avec les personnes vulnérables.

Ouverture de la bibliothèque sur simple appel à la mairie du lundi au vendredi et sur numéro d'urgence les Week end.

Un planning prévisionnel des accueillants sera fait, dès lors qu'une demande est effective les personnes prévues se rendent à la bibliothèque.

Campagne 2024 Banquet et colis

Retro planning pour organisation du banquet :

Mise à jour des listes courant Aout

Envoi de devis à plusieurs prestataires début septembre.

Envoi du premier courrier en septembre

Date du banquet : 24 novembre

Commencer à rechercher une animation : Nathalie reprend contact avec une personne pressentie l'an dernier(accordéon)

La question de l'organisation sur un dimanche est posée, en semaine cela pourrait peut-être permettre d'avoir une diversité de prestataires et de prix.

Un « référendum » sera organisé lors du banquet 2024 pour demander leur avis sur la question aux participants.

Distribution des colis

La décision est prise de reconduire l'organisation de l'an dernier pour les colis, tant en matière de composition des colis que de modalités de distribution.

Les commandes se feront dès le mois de septembre.

Les dates de distribution sont fixées **vendredi 13 décembre et samedi 14** décembre.

Prochaine réunion

Après un tour de table, la date du **lundi 6 mai à 17h30** est retenue.

À l'ordre du jour la finalisation des articles pour le bulletin et l'étude d'un dossier d'obligation alimentaire.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance à 18heures.

À Saint-Maurice de Gourdans,
Le 23 avril 2024

La secrétaire de séance
Myriam SAINT-GENIS

Le président de séance
Fabrice VENET, Maire